



# Formation d'Adaptation à l'Emploi Ambulancier SMUR



Durée :

140 heures dont 35 heures de stage (partie pratique)

Horaires :

De 08h30 à 17h00



Participants :

12 personnes maximum

Dates :

Nous contacter



Prix :

Nous contacter



## Public concerné :

**Ambulanciers DE** affectés ou destinés à travailler au sein d'un SMUR **ayant participé à un stage de conduite en état d'urgence et sécurité routière**, validé dans un centre de formation agréé.

## Objectif :

A la fin de la formation le conducteur ambulancier de la fonction publique affecté dans un SMUR pourra trouver sa place au sein d'une équipe SMUR et participer efficacement à la prise en charge d'un patient en milieu pré-hospitalier.

## Compétences visées / Contenu de la formation :

- **Module 1** : Radiotéléphonie,
- **Module 2** : Hygiène, décontamination et désinfection,
- **Module 3** : Situations d'exceptions,
- **Module 4** : Participation à la prise en charge d'un patient au sein d'une équipe SMUR.

## Méthodes et outils pédagogiques :

- Pédagogie active type découverte,
- Apport scientifique en lien avec les recommandations médicales françaises,
- Mise en situations pratiques,
- Supports audiovisuels et multimédias,
- Simulateur en santé (Rescuci-Anne etc...), ambulance d'entraînement CENTURION,
- Attestation FAE AMBULANCIER SMUR,
- Attestation initiale de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau 2 ou une attestation de revalidation s'il est détenteur d'une attestation initiale valide, valable 4 ans,
- Attestation de présence sur demande.

## Équipe pédagogique :

Responsable pédagogique : Dr Aurélie GLOAGUEN  
Médecins, enseignants et équipe pédagogique du CESU 21.

C.E.S.U. 21 - CHU DIJON - Hall A RDC  
14 rue Gaffarel - BP 77908 DIJON Cedex  
Secrétariat : Mme POTEL Aude  
03-80-29-37-38 cesu21@chu-dijon.fr

N° Déclaration d'existence : 26.21.03472.21 (Délivré par la Préfecture de Côte d'Or)  
N° SIRET CHU DIJON : 262-100-076-00013